



Rallye des Routes du Nord Classic

Règlement

Règlement

Cette épreuve de régularité et navigation, sur invitation, réservée aux véhicules de collection et de prestige est dénommée : **1^e Rallye des Routes du Nord Classic**

Le Rallye des Routes du Nord Classic est organisé par le RRNO (Rallye des Routes du Nord Organisation), il est conforme au règlement standard des rallyes de régularité et au règlement particulier de l'épreuve et intègre une catégorie navigation sans moyenne imposée.

1. Programme et organisation

Mercredi 15 Juin 2016 : Ouverture des engagements

Mercredi 31 Août 2016 : Clôture des engagements

Samedi 17 Septembre 2016 :

- Vérifications administratives et techniques,
- Remise des documents officiels,
- Remise des plaques et numéros de portières
- Briefing concurrents
- Départ 1^{ère} étape (Prologue / 2 sections) : Lambersart - Nieppe (environ 100 km)

Dimanche 18 Septembre 2016 :

- Départ 2^{ème} étape (5 sections) : Nieppe - Lambersart (environ 200 km)
- Réceptif et remise des prix

Officiels de l'épreuve :

- Directeur de l'épreuve : Jean-Michel Foulon
- Directeur de course : à confirmer
- Relation presse : Laurent Sanson
- Relation concurrents : Patricia Meesemaecker
- Vérifications techniques : à confirmer
- Sécurité et implantation : Serge Vandaele / Pascal Boulet
- Classements : (TRIPY)
- Chronométrage : TRIPY
- Ouverture : à confirmer



RDN 1955 PANHARD MONOPOLE N°24

2. Voitures admissibles

Toutes les voitures devront être en conformité avec le code de la route et la législation routière en vigueur en France. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture qui ne correspondrait pas aux critères de l'épreuve, il restera seul juge pour accepter ou refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

Dans la catégorie régularité, les voitures seront réparties selon les catégories suivantes :

Catégorie 1 : voitures construites entre le 01/01/1947 et le 31/12/1965 (Classement Historique - 1ère période)

Catégorie 2 : voitures construites entre le 01/01/1965 et le 31/12/1990 (Classement Historique - 2ème période)

Catégorie 3 : voitures d'exception construites après le 01/01/1991 (Classement Prestige)

Dans la catégorie navigation, les voitures seront réparties selon les catégories suivantes :

Catégorie 4 : voitures construites entre le 01/01/1947 et le 31/12/1965 (Classement Historique - 1ère période)

Catégorie 5 : voitures construites entre le 01/01/1965 et le 31/12/1990 (Classement Historique - 2ème période)

Catégorie 6 : voitures d'exception construites après le 01/01/1991 (Classement Prestige)

Catégorie 7 : démonstration (répliques)

3. Equipages admissibles

Tout équipage doit obligatoirement être composé d'un pilote et d'un copilote.

Tout copilote doit être âgé de 14 ans au minimum.

Inscription par équipes en catégorie régularité :

Des équipes (ou Team) peuvent inscrire au minimum 3 voitures et au maximum 5 voitures.

En s'inscrivant, une équipe bénéficiera d'une réduction de 50€ par voiture engagée.

Une voiture ne peut s'engager que dans une seule équipe.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 80 voitures.

Numéros :

Les numéros seront attribués par catégories et par ordre d'arrivée des engagements.

Le numéro 13 ne sera pas attribué sauf demande d'un concurrent, et après acceptation par l'organisation.



RDN 1956 R.QUILICO - PEUGEOT 403 N°43

4. Droits d'engagement

Ouverture des engagements : 15 JUIN 2016

Les droits d'engagement comprennent:

Pour un équipage de deux personnes et leur véhicule

- l'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique
- la voiture balai
- l'obtention des autorisations préfectorales et communales
- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers,
- Les plaques et numéros de portières,
- les road-books,
- Les cadeaux souvenirs de l'épreuve,
- Les réceptifs de départ et arrivée, les pauses café et le repas du dimanche midi.



RDN 1957 FERRARI 250 GT

Catégorie régularité: le montant des droits d'engagement est fixé à **450 €** incluant la location et la pose d'un transpondeur Tripy (hors caution). Option engagement Team : **400 €**

Catégorie navigation: le montant des droits d'engagement est fixé à **180 €** pour les 2 jours, et à **90 €** pour la seule journée du dimanche (hors classement).

Le montant des droits d'engagement ne sera pas encaissé avant le 1er septembre 2016

Option Pack hébergement (en Hôtel 3 étoiles) pour la nuit du samedi au dimanche: coût **170 €** pour un équipage de 2 personnes en chambre double avec petit déjeuner et repas du samedi soir.

Les formulaires sont à télécharger sur : www.rallyedesroutesdunord.com

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante:

RRNO : 42 rue du Bastion Saint André, 59000 LILLE

Pour toute correspondance ou demande de renseignement par mail: rdnorganisation@gmail.com

Pour être prise en compte, toute demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des droits correspondants. Pour tout forfait enregistré après le 31 août 2016, une retenue de 50% sera effectuée.

5. Ordre de départ - villes étapes

Les départs se feront dans l'ordre croissant des numéros, et de minute en minute en commençant par la catégorie régularité.

Les villes étapes sont les suivantes : Lambertart - Nieppe - Méteren - Esquelbecq

6. Assistance - Parcs

Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du rallye, sauf dans les parcs de départ, d'arrivée et de regroupement, et le cas échéant dans les zones interdites par une disposition du règlement.

Les véhicules de dépannage ou d'assistance ne pourront pas pénétrer dans les zones de régularité (ZR) pendant le déroulement de celles-ci et ceci dans les deux sens.

Un « Pass Assistance » officiel sera remis à chaque équipage engagé en régularité.

Si des concurrents n'utilisent pas le parc d'arrivée du samedi soir (problème mécanique ou autre ...), ils devront l'avoir réintégré le dimanche matin 30 mn. avant le départ de la première voiture, ce qui peut également permettre de disposer de leur voiture afin de pouvoir regagner leur hôtel lors de l'étape.

7. Publicité

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'organisation fournira à chaque équipage:

- 2 plaques de rallye obligatoires à apposer à l'avant et à l'arrière de la voiture.
- 2 numéros de portières obligatoires.
- la publicité obligatoire de l'organisateur,
- un Pass assistance

8. Road Book

Un road Book détaillé sera remis à chaque concurrent, une demi-heure avant son départ de chaque étape.

Vous pouvez vous munir des cartes IGN suivantes :

- 2404 E Armentières
- 2404 O Hazebrouck
- 2303 E Wormhout
- 2403 O Steenvoorde
- 2402 O Hondskoote



RDN 1958 DB PANHARD N°52

9. CP (Contrôles de passage) et CH (Contrôles horaires)

CP (Contrôles de passage), procédure de pointage:

Les commissaires chargés de ces contrôles doivent simplement viser le carnet de bord, dès que celui-ci leur est présenté par un membre de l'équipage, mais sans y mentionner l'heure de passage.

CH (Contrôles horaires), procédure de pointage:

- La procédure de pointage commence au moment où la voiture franchit le panneau jaune d'entrée de la zone de contrôle horaire.
- Entre le panneau jaune d'entrée de zone et le poste de contrôle, il est interdit à l'équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente.
- Le pointage du carnet ne peut être effectué que si la voiture avec les 2 membres de l'équipage se trouvent dans la zone à proximité immédiate de la table de contrôle.
- L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur.
- Le commissaire en poste inscrit sur le carnet de bord l'heure de présentation effective et elle seule.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute de pointage.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour retard si l'heure de présentation du carnet au commissaire en poste correspond au déroulement de la minute de pointage.

Attention, de ne pas entrer dans la zone (après panneau jaune) avant que la minute de pointage ne soit commencée.

Exemple : L'heure de pointage idéale est 08h23

Vous devez passer le panneau jaune entre : 08h23'00'' et 08h23'59''

Si vous passez le panneau jaune à 08h22'45'', vous aurez une pénalité pour avance, même si vous présentez le carnet à 08h23.

- L'heure idéale de pointage est celle obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.
- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée.
- Chaque équipage recevra un carnet de bord.

L'équipage est seul responsable de son carnet de bord et de l'exactitude des pointages.

A moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou modification apportée sur le carnet de bord pourra entraîner la mise hors course.



RDN 1959 GRILLE DE DÉPART
AU CIRCUIT DE REIMS TINQUEUX

10. Circulation

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation sur le territoire français. Les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés par la gendarmerie.

Tous les officiels de l'épreuve sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tout type d'infraction.

11. Abandon - Retour en course

Si un équipage interrompt le Rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire et manque un contrôle, il pourra être admis de nouveau dans le Rallye à condition qu'il informe le Directeur de Course de son intention de continuer, dans les 3 heures qui suivent sa non présentation à ce contrôle.

Pour être classés à la fin du Rallye, les équipages devront avoir effectué au moins la moitié des épreuves de régularité.

12. ZR (Zones de Régularité)

Les Zones de Régularité se déroulent sur routes ouvertes à la circulation publique. Elles doivent être parcourues à une vitesse moyenne imposée par l'organisateur, en fonction des difficultés du parcours. Cette moyenne est différente pour chaque ZR, mais toujours inférieure à 50 km/h.

Dans chaque ZR, l'organisateur peut prévoir des chronométrages intermédiaires à sa seule discrétion et en n'importe quel endroit de la zone de régularité.

Le chronométrage sera effectué à la seconde.

L'écart au dessus ou en dessous du temps imparti entraînera les pénalités suivantes :

- Pour chaque seconde en dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.
- Pour chaque seconde au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

13. Appareils de mesure et accessoires autorisés

Tous les appareils de mesures et de calculs de moyennes, et/ou de distances, électroniques ou mécaniques, sont autorisés à bord des véhicules des concurrents.

14. Vérifications avant le départ

Les originaux des documents suivants devront être présentés :

- Permis de conduire
- Documents officiels de la voiture :
certificat d'immatriculation et attestation d'assurance (validité en cours)
- Contrôle technique à jour.



RDN 1964 JO SCHLESSER FERRARI 250 GT

15. Coupes et Prix

La distribution des prix aura lieu lors d'un réceptif le dimanche 18 septembre.

- 1 Coupe aux trois premiers du classement général Régularité
- 1 Coupe au premier équipage féminin Régularité
- 1 Coupe à la première équipe (Team)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 1ère période (catégorie 1)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Historique 2ème période (catégorie 2)
- 1 Coupe au premier équipage Régularité Prestige (catégorie 3)

- 1 Coupe aux trois premiers du classement général Navigation
- 1 Coupe au premier équipage féminin Navigation
- 1 Coupe au premier équipage Navigation Historique 1ère période (catégorie 4)
- 1 Coupe au premier équipage Navigation Historique 2ème période (catégorie 5)
- 1 Coupe au premier équipage Navigation Prestige (catégorie 6)
- 1 Coupe au premier équipage Navigation Démonstration (catégorie 7)



RDN 1970 CIRCUIT DE CHIMAY ANDRUET ALPINE @
THYBOU SIMCA CG

ANNEXE 1 - Tableau des pénalités

Tableau récapitulatif des pénalités	Hors course	Pénalité en points	Appréciations des commissaires sportifs
Non présentation des documents obligatoires			Refus de départ
Bruit excessif	x		
Infraction sur la réglementation de l'assistance	Possible Hors course		
Notes autres que celles de l'organisation	x		
1ère infraction au Code de la route		500	
2ème infraction au Code de la route		1 000	
3ème infraction au Code de la route	x		
Avance répétée aux arrivées des ZR	Possible Hors course		
Manoeuvre antisportive	Hors course		
Non assistance à personne accidentée	Possible Hors course		
Rectification du carnet de contrôle	x		
Perte du carnet de contrôle		300	
Absence de visa à un CH		120	
Par minute d'avance à un CH		60	
Par minute de retard à un CH		10	
Par seconde de retard à pointage de ZR		1	
Par seconde d'avance à pointage de ZR		2	
Absence de visa de CP		200	
Épreuve de régularité non achevée ou non effectuée		5 000	

ANNEXE 2 - Cautionnement / Restitution

Lors des vérifications, l'un des deux membres de l'équipage devra transmettre à l'organisation une empreinte de carte de crédit (non encaissée), un chèque (non encaissé) ou des Euros, garantissant la restitution du transpondeur à la fin du rallye à Lambersart.

Le montant du cautionnement est de 1100 €

En cas de non restitution, voici les montants retenus:

- boîtier GPS Tripy : 900 € TTC
- câble d'alimentation: 130 € TTC
- antenne GPS : 70 € TTC

Au parc fermé de fin d'épreuve à Lambersart, le transpondeur devra être restitué aux relations concurrents.

En cas d'abandon en cours d'épreuve, le transpondeur pourra être restitué aux relations concurrents présents dans les parcs fermés de début et fin d'étape.

Dans tous les cas, la restitution du transpondeur devra être effectuée à **Tripy** au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.